

Conseil départemental de l'Ardèche
La Chaumette
BP 737
07 007 PRIVAS

Fiche de saisine

SOLIHA ARDECHE
462 avenue Marc Séguin
07 000 PRIVAS

Objet : Visite de conseils et prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus

La visite de prévention est réalisée par SOLIHA, partenaire du Département de l'Ardèche, dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, sur sollicitation de tout organisme œuvrant en direction d'un public âgé de plus de 60 ans. Cette prestation a pour objectifs :

- d'identifier les difficultés rencontrées par la personne au sein de son domicile,
- d'analyser les risques (par exemple les risques de chute),
- de suggérer des solutions pratiques individualisées pour améliorer le confort de vie.

Le public bénéficiaire correspond à toute personne âgée de plus de 60 ans non bénéficiaire de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), et dont la résidence principale est en Ardèche. Le degré de perte d'autonomie est soit non évalué, soit évalué en GIR 5 ou 6.

Lors de la visite, l'opérateur complètera une grille d'observation du logement et la remettra au bénéficiaire. Il informera l'organisme émetteur de sa réalisation, par courrier ou mail.

Désignation de l'organisme à l'initiative de la saisine :	NOM et Prénom du bénéficiaire :
Adresse :	Date de naissance : GIR (si connu) :
Contact (Nom Prénom) :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :

Fait à, le¹

Signature et cachet de l'organisme

Signature du bénéficiaire de la visite

¹ La visite de prévention doit être réalisée dans un délai d'1 mois à compter de la réception de la fiche de saisine.